

LE **Jacobin**

Septembre 2017 | Vol. 15 N° 7



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

C'EST LA RENTRÉE!



Consultez la programmation des activités culturelles et de loisirs!



Nouveau : Cahier détachable au centre de votre bulletin municipal!

Programme RénoRégion

Détails aux pages 11 et 12



 Aimez-nous sur

facebook

www.st-jacques.org

SOMMAIRE

Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3 à 8
- Élection municipale 2017 8 à 10

Urbanisme

- Programme RÉNORÉGION 11 à 13
- Environnement 13
- Heures et périodes d'arrosage permises 13
- Abattage d'arbres 13
- Entretien des bandes riveraines 13

Municipalité de Saint-Jacques

- Retour sur les festivités estivales :
Symposium des arts en Nouvelle-Acadie 14
- Retour sur les festivités estivales :
Spectacles sur la butte 15
- Retour sur les festivités estivales :
250^e anniversaire de l'arrivée des premiers
Acadiens sur le territoire Jacobin 15
- Concours photo dans le cadre acadien 15
- Camp de jour 16
- La rentrée scolaire 16

Loisirs

Programmation des activités culturelles et de loisirs automne 2017

Cahier détachable au centre du bulletin municipal

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas et culture

- Passion lecture 17
- Les journées de la culture 17
- La brigade des p'tits explorateurs 18

Des nouvelles de vos organismes

- Société d'Horticulture et d'Écologie
de la Nouvelle-Acadie 19
- Centre de prévention du suicide
de Lanaudière 19
- FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques 20
- Société d'ornithologie de Lanaudière 21
- Embarque Lanaudière 21
- La Fabrique de la paroisse
Notre-Dame-de-l'Acadie 22

Information

- Collecte des encombrants 23
- Écocentre 23
- RAPPEL - Taxes municipales 23
- RAPPEL - Taxes scolaires 23
- Recensement des chiens 24
- Nettoyage du réseau d'aqueduc 24
- Déchiquetage des branches 24
- RAPPEL – Heures d'ouverture de la mairie 24
- Journée fériée 24

Page couverture Programation des activités culturelles et de loisirs – automne 2017
par Jenny Garguilo conception graphique

Réalisation Municipalité de Saint-Jacques

Graphisme Jenny Garguilo | Conception graphique
et impression Imprimerie Pinard

Distribution Postes Canada

Parution Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.

Tirage 1 950 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES

Mardi 5 septembre à 19 h
Lundi 2 octobre à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire* : Lundi 8 h à 16 h, mardi 8 h à 16 h 30, mercredi 8 h à 16 h 30,
jeudi 8 h à 18 h, vendredi 8 h à 12 h. *Fermé de 12 h à 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 1 800 567-9372

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél. : 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges,
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660
urbanisme@st-jacques.org

Sandrine Marsolais,
inspectrice municipale
Tél. : 450 839-3671, poste 7662
inspecteur@st-jacques.org

Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs

Vincent Grenier, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service des communications

Karine Vézina, agente de communication
450 839-3671, poste 7661 | communication@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur
directrice des finances
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté
préposée à la comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 839-3671, poste 7613 | incendie@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas et culture

JoAnie Buisson, technicienne pour le Service culturel
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 5 juin 2017

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Approbation des comptes

Il est résolu à l'unanimité que les listes des comptes soient acceptées et que les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 21 avril au 25 mai 2017 soient définis comme suit :

Comptes payés	89 208,69 \$
Comptes payés par Accès D	51 944,14 \$
Dépenses approuvées le 3 avril 2017	74 040,18 \$
Comptes à payer	47 738,79 \$
Total des déboursés	262 931,80 \$

Adoption d'une politique de gestion des documents

Il est résolu à l'unanimité d'adopter une politique de gestion des documents.

Contribution financière à la Fondation Horeb

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 20 000 \$ à la Fondation Horeb à titre de contribution financière finale relativement à la campagne de financement pour la mise à niveau de la bâtisse et pour aider l'organisme à poursuivre ses activités.

Demande de prix pour une enseigne numérique

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une enseigne numérique d'une somme de 37 084 \$ (plus taxes applicables) de Libertevision inc., le plus bas soumissionnaire conforme.

Embauche d'une étudiante à titre d'aide-animatrice pour le camp de jour

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Vicky Légaré à titre d'aide-animatrice pour le camp de jour dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au travail.

Embauche d'un journalier saisonnier

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Marc Vaillancourt à titre de journalier saisonnier.

Embauche d'une étudiante à titre de journalière à la voirie

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Alice Mireault à titre de journalière à la voirie dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au travail.

Signature du protocole d'entente pour les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Il est résolu à l'unanimité de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente avec les Fêtes gourmandes de Lanaudière pour pour et au nom de la Municipalité.

Achat d'une enseigne pour l'« Espace François-Lanoue »

Il est résolu à l'unanimité de mandater Enseignes St-Roch pour la fabrication et l'installation d'une enseigne pour l'« Espace François-Lanoue ».

Achat d'une enseigne pour l'« Espace Évangéline-Marion »

Il est résolu à l'unanimité de mandater Enseignes St-Roch pour la fabrication et l'installation d'une enseigne pour l'« Espace Évangéline-Marion ».

Demande d'aide financière du Festival acadien Nouvelle-Acadie

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 750 \$ au Festival acadien Nouvelle-Acadie à titre de contribution pour l'année 2017.

Achat de billets de spectacle Politique culturelle :

Favoriser l'accès aux arts et à la culture

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de billets de spectacle du Complexe JC Perreault, qui seront offerts lors des différents événements ou activités organisés par la Municipalité.

Stationnements incitatifs au covoiturage

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'implantation de stationnements incitatifs au covoiturage dans le stationnement municipal situé au Centre culturel du Vieux-Colège.



BILAN DES DÉCISIONS

Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités

Il est résolu à l'unanimité que monsieur Pierre La Salle, maire, et madame Sophie Racette, conseillère, soient inscrits au congrès annuel de la FQM.

Embauche d'une inspectrice municipale

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Sandrine Marsolais à titre d'inspectrice municipale.

Participation au tournoi de golf de la Ville de Saint-Lin-Laurentides

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 4 billets pour le Classique de golf de la Ville de Saint-Lin-Laurentides du 7 juillet 2017.

Participation au super-spectacle des tirs de tracteurs antiques de Saint-Alexis

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 3 billets pour le super-spectacle du comité des tirs de tracteurs antiques du 4 août 2017.

Résolution d'appui au Club Fadoq de l'Amitié St-Jacques

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'aide financière du Club Fadoq de l'Amitié St-Jacques au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés dans le but d'acquérir des tables, des chaises et des chariots de rangement pour le gymnase de l'école Saint-Louis-de-France.

Autorisation pour la tenue d'un pont payant au profit de la Fondation québécoise du cancer

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la tenue d'un pont payant au profit de la Fondation québécoise du cancer à l'intersection des rues Beaudry et Saint-Jacques (route 341) le samedi 30 septembre 2017.

Participation au colloque de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec

Il est résolu à l'unanimité que madame Annie Jolicoeur,

directrice des finances, soit inscrite au colloque 2017 de l'AGFM.

Mandat à innovision+

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'une somme maximale de 3 508,53 \$ (plus taxes applicables) et de mandater innovision+ pour le support et la préparation des différentes étapes des élections de l'année 2017.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Mandat à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité de mandater Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire du ponceau de la rue Dupuis pour une somme de 6 900 \$ (plus taxes applicables).

Dernier versement pour le contrat de déneigement 2016-2017

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 103 277,82 \$ (incluant les taxes) à Excavation Thériault inc.

Achat de bacs à fleurs

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 1 977,51 \$ (plus taxes applicables) à Pépinière Montcalm pour l'achat de bacs à fleurs.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Honoraires professionnels à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 5 475 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne.

Honoraires professionnels à Hétu-Bellehumeur architectes inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 12 900 \$ (plus taxes applicables) à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour la réalisation partielle des plans et devis définitifs dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 5 juin 2017

BILAN DES DÉCISIONS

HYGIÈNE DU MILIEU

Demande de branchement aux services publics pour le lot 5 908 233 (2100, rang Saint-Jacques)

Il est résolu à l'unanimité que la demande de raccordement aux services publics de madame Corinne Vincent et monsieur Frédérick Rancourt, propriétaires du lot 5 908 233 (2100, rang Saint-Jacques), soit acceptée selon les conditions émises par le conseil.

Certificats de paiement à Norclair inc. pour les travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 152 728,75 \$ (incluant les taxes) à Norclair inc. à titre de certificat de paiement numéro 3.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 181 244,21 \$ (incluant les taxes) à Norclair inc. à titre de certificat de paiement numéro 4.

Demande de branchement aux services publics pour le lot 5 022 250 (3104, rang Saint-Jacques)

Il est résolu à l'unanimité que la demande de raccordement aux services publics de monsieur Sébastien Rochon, propriétaire du lot 5 022 250 (3104, rang Saint-Jacques) soit accepté.

URBANISME

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du compte rendu du CCU qui a eu lieu le mercredi 10 mai 2017.

Demande de permis soumise au PIIA

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de délivrer un permis, selon les recommandations et conditions émises par le CCU, pour la construction d'une nouvelle caserne sur le lot 3 024 865.

Avis de motion

Règlement numéro 005-2017 pour modifier le plan

d'urbanisme afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour inclure une parcelle de terrain.

Adoption du projet de règlement numéro 005-2017

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 005-2017 afin d'inclure la totalité du lot 5 891 392 dans le périmètre urbain de la Municipalité. La parcelle de terrain qui est en zone agricole dynamique est intégrée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Municipalité.

Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de madame Lise Desrosiers à la CPTAQ pour le lotissement et l'aliénation du lot 3 023 181.

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Adoption d'une politique de développement des collections et d'élagage

Il est résolu à l'unanimité d'adopter une politique de développement des collections et d'élagage pour la bibliothèque Marcel-Dugas.

Adoption d'un nouvel horaire d'été

Il est résolu à l'unanimité d'adopter un nouvel horaire d'été pour la bibliothèque Marcel-Dugas (voir à la section Bibliothèque Marcel-Dugas et Service culturel).

Résumé de la séance ordinaire du 3 juillet 2017

ADMINISTRATION

Approbation des comptes

Il est résolu à l'unanimité que les listes des comptes soient acceptées et que les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 26 mai au 21 juin 2017 soient définis comme suit :

BILAN DES DÉCISIONS

Comptes payés	251 133,94 \$
Comptes payés par Accès D	71 228,14 \$
Dépenses approuvées le 5 juin 2017	389 234,94 \$
Comptes à payer	40 175,84 \$
Total des déboursés	751 772,86 \$

Achat d'un logiciel de gestion des archives municipales

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de GCI inc. et de procéder à l'achat du logiciel Ultima au coût de 5 400 \$ (plus taxes applicables) pour la gestion des archives municipales.

Embauche d'une préposée aux prêts à la bibliothèque

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Maxim Lauzon à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au travail.

Résultat des demandes de prix pour le recensement des chiens et le respect de la réglementation sur la circulation des chiens

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

- Le Carrefour Canin de Lanaudière : 2000 \$
- Inspecteur Canin inc. : 0 \$
- SPCA Lanaudière Basses-Laurentides : 11 913 \$

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité de mandater Inspecteur Canin inc. pour effectuer le recensement des chiens et assurer le respect de la réglementation sur la circulation des chiens sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Entente avec Hydro-Québec pour une borne de recharge pour voitures électriques

Il est résolu à l'unanimité de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques dans le stationnement municipal situé au Centre culturel du Vieux-Collège.

Participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un quatuor pour le tournoi de golf de la CCI de la MRC de Montcalm du 14 septembre 2017.

Avis de motion

Règlement numéro 006-2017 portant sur l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques.

Entente intermunicipale dans le cadre des élections municipales

Il est résolu à l'unanimité de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une entente intermunicipale en matière de fourniture de services pour les élections municipales 2017.

Demande d'aide financière de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$ à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière à titre de contribution pour l'année 2017.

Achat d'un système de surveillance par caméra pour le parc des Cultures

Il est résolu à l'unanimité de mandater Desmarais électronique (1992) inc. pour l'installation d'un système de surveillance par caméra au parc des Cultures pour une somme approximative de 1 231,99 \$ (plus taxes applicables), plus les frais d'installation.

Demande de prêt d'un local pour le regroupement Hop Montcalm

Il est résolu à l'unanimité de donner accès à un local gratuitement à l'ACFM dans le cadre du regroupement Hop Montcalm pour la tenue d'ateliers parents-enfants.

Participation à la 28^e édition de l'Omnium de golf des maires de Montcalm

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 4 billets pour la 28^e édition de l'Omnium de golf des maires de Montcalm du 25 août 2017.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 3 juillet 2017

BILAN DES DÉCISIONS

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résultats des appels d'offres pour des travaux de pavage

Il est résolu à l'unanimité de mandater Franroc, Divison de Sintra inc. pour les travaux de pavage en traitement de surface double sur la rue du Domaine-Rochon pour la somme de 60 840 \$ (plus taxes applicables).

Il est résolu à l'unanimité de mandater Pavage JD inc. pour les travaux de pavage sur le rang des Continuations et le chemin du Bas-de-l'Église Nord pour la somme de 270 836,62 \$ (plus taxes applicables).

Résultat des demandes de prix pour le nettoyage du puits numéro 3

Il est résolu à l'unanimité de mandater Les Entreprises B. Champagne inc. pour le nettoyage et la réhabilitation du puits numéro 3 pour une somme de 13 000 \$ (plus taxes applicables).

Résultat des demandes de prix pour l'achat d'une remorque

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Remorques 125 pour l'achat d'une remorque, nécessaire au transport de la boîte de tranchée utilisée par le Service des travaux publics, au coût de 3 895 \$ (plus taxes applicables).

Honoraires professionnels à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 3 450 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour la réalisation partielle (50 %) d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection de la rue Dupuis.

Achat de bacs roulants

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de bacs roulants (bleus et bruns) pour une somme de 9 758,28 \$ (incluant les taxes et le transport) pour l'inventaire du garage municipal.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Honoraires professionnels à Hétu-Bellehumeur architectes inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 12 900 \$ (plus taxes applicables) à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour la réalisation des plans et devis définitifs dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne.

Honoraires professionnels à NCL Envirotek inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 4 657,50 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour le test de dépistage d'amiante sur l'immeuble situé au 115, rue Saint-Jacques.

Honoraires professionnels à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 5 475 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne.

HYGIÈNE DU MILIEU

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 12 312 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens dans le cadre des travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées.

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Implantation d'un musée ou d'un centre d'interprétation acadien au 98, rue Saint-Jacques

Il est résolu à majorité :

- Que la Municipalité se porte acquéreur de l'immeuble du 98, rue Saint-Jacques au coût de 75 000 \$.
- Dépose des demandes de subventions auprès des gouvernements provincial et fédéral pour la rénovation de l'immeuble.



BILAN DES DÉCISIONS

- Finance le manque à gagner pour la réalisation la réalisation du projet à même les sommes dédiées via le Fonds de développement des territoires de la MRC de Montcalm.

Demande de financement à la MRC de Montcalm

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer la demande de financement au Fonds de développement des territoires de la MRC de Montcalm pour et au nom de la Municipalité.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

www.st-jacques.org/municipalite/greffe

Également, des copies en format papier sont disponibles, sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.

ÉLECTION MUNICIPALE 2017

Comme dans toutes les municipalités du Québec, une élection se tiendra dans la Municipalité de Saint-Jacques le **dimanche 5 novembre 2017**. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit également la tenue d'un vote par anticipation (VPA); celui-ci aura lieu le **dimanche 29 octobre 2017**. Plusieurs postes doivent donc être comblés à chacune de ces deux journées.

Ainsi, la présidente d'élection est actuellement à la recherche de personnes pour combler les postes suivants, dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017 (incluant le VPA):

- scrutateurs;
- membres de la table de vérification de l'identité;
- secrétaires;
- préposés à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO);
- préposés à l'accueil;

Toute personne intéressée par l'un de ces postes est invitée à se présenter pour remplir un formulaire de demande d'emploi disponible au bureau de la présidente d'élection et directrice générale de la Municipalité de Saint-Jacques, situé à la mairie de Saint-Jacques au 16, rue Maréchal.

Des informations à ce sujet peuvent être obtenues au numéro de téléphone 450 839-3671, poste 7600 ou sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques.



Josée Favreau, g.m.a.
Présidente d'élection



LE CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION MUNICIPALE 2017

La vie politique vous intéresse? Vous désirez vous impliquer dans votre milieu?

Être conseillère ou conseiller, ou encore mairesse ou maire, vous permet d'étendre votre action à l'échelle de votre communauté et d'agir directement sur ses destinées. Toutefois, avant de vous lancer en politique municipale, vous devez évaluer votre profil et connaître les exigences du rôle de l'élu.

Des gens de tous les horizons décident de poser leur candidature à un poste électif dans leur municipalité. Si vous êtes une personne active dans votre communauté ou si des enjeux collectifs vous tiennent à cœur, vous possédez déjà une qualité essentielle. De plus, le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont aussi des qualités essentielles au rôle d'élu.

Par ailleurs, mener une campagne électorale et occuper un poste au conseil municipal nécessitent du dévouement et du temps. En plus de la campagne électorale et de la présence requise aux divers comités, assemblées, commissions et rencontres avec la population, il faut prévoir du temps pour l'étude des dossiers, la lecture de rapports, la préparation de réunions, etc. Ces considérations doivent être évaluées afin que votre expérience puisse être profitable autant pour vous que pour les personnes que vous pourriez représenter au conseil municipal.

Voici les conditions à remplir si vous désirez vous présenter comme candidat(e) à la prochaine élection du 5 novembre prochain.

Choix d'un poste

Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.

Conditions pour se porter candidat

Vous devez être inscrit sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins 12 mois, le 1^{er} septembre 2017.

Déclaration de candidature

Vous devez vous procurer et remplir la déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité.

Des signatures d'appui à votre candidature

Votre déclaration de candidature doit être accompagnée de cinq (5) signatures d'appui provenant des électeurs de la municipalité. Les signatures ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature.

Période pour déposer sa candidature

La période pendant laquelle une personne peut déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés au bureau du président d'élection, est du vendredi 21 septembre au vendredi 6 octobre à 16 h 30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Avis public d'élection

Municipalité Saint-Jacques	Scrutin du 2017 11 05 année mois jour
-------------------------------	---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Jacques
Municipalité

par Josée Favreau, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire, conseiller et conseillère

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2017	09	22
année	mois	jour

 au

2017	10	06
année	mois	jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>18 h</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi

2017	10	06
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2017	11	05
année	mois	jour

de 10 h à 20 h

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017	10	29
année	mois	jour

de 12 h à 20 h

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Danielle Jetté

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Adresse : <u>16 rue Maréchal</u> <u>Saint-Jacques, Québec J0K 2R0</u> <table border="1"><tr><td>450 839-3671</td></tr><tr><td>Ind. rég. Numéro de téléphone</td></tr></table>	450 839-3671	Ind. rég. Numéro de téléphone	Adjoint Adresse : _____ <table border="1"><tr><td>Ind. rég. Numéro de téléphone</td></tr></table>	Ind. rég. Numéro de téléphone
450 839-3671				
Ind. rég. Numéro de téléphone				
Ind. rég. Numéro de téléphone				

Signature

Donné à _____, le

2017	08	28
année	mois	jour

Saint-Jacques
Municipalité

Josée Favreau
Président d'élection

SM-1 (09-06) 
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, article 99

Prenez note que la Présidente d'élection ne pourra recevoir de mise en candidature les 27, 28 et 29 septembre prochains inclusivement. Merci pour votre compréhension!



URBANISME ET RÈGLEMENTATION

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC Programme RÉNORÉGION

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT D'UNE RÉSIDENCE EN MILIEU RURAL QUI NÉCESSITE DES RÉPARATIONS MAJEURES? LE REVENU DE VOTRE MÉNAGE EST LIMITÉ? LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POURRAIT VOUS AIDER!

Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeures que présente leur résidence.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME?

Vous pouvez bénéficier du programme si :

- vous êtes propriétaire-occupant d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeures;
- le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximal admissible, lequel varie selon la région où vous habitez et la taille de votre ménage.

QUELLES SONT LES MUNICIPALITÉS ADMISSIBLES?

Le programme RénoRégion s'applique à l'ensemble des municipalités qui ont moins de 15 000 habitants ou qui sont situées dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Dans le cas des municipalités de 15 000 habitants ou plus, le programme est applicable aux secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Le programme ne s'applique pas aux villes de Gatineau et de Laval ni aux agglomérations de Longueuil, de Montréal et de Québec. Les villages nordiques et les réserves indiennes n'y sont également pas admissibles.

QUELS SONT LES TRAVAUX ADMISSIBLES?

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeurs concernant au moins l'un des éléments suivants :

- | | | |
|-------------------|--------------|-----------------------|
| • Murs extérieurs | • Ouvertures | • Saillies |
| • Toiture | • Structure | • Électricité |
| • Plomberie | • Chauffage | • Isolation thermique |



Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Les travaux doivent débuter après avoir été approuvés par la municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC) et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

D'AUTRES CONDITIONS S'APPLIQUENT

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :
 - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant;



URBANISME ET RÈGLEMENTATION

- la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 100 000 \$.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage ou Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE?

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.

Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui

est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme.

Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.

COMMENT PUIS-JE DEMANDER CETTE AIDE FINANCIÈRE?

1. Vous devez d'abord communiquer avec votre municipalité ou votre MRC, selon le cas. On déterminera votre admissibilité au programme et on vous indiquera, le cas échéant, les documents que vous devez fournir pour constituer votre dossier.
2. Par la suite, un inspecteur accrédité ira visiter le bâtiment pour dresser la liste des travaux admissibles qui seront consignés dans un devis.
3. Sur la base de ce devis, vous devrez obtenir une ou des soumissions d'entrepreneurs possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et transmettre à votre municipalité ou à votre MRC la soumission de l'entrepreneur qui exécutera les travaux.
4. La municipalité ou la MRC complètera votre dossier et, si tout est conforme, vous fera parvenir un certificat d'admissibilité indiquant le montant auquel vous aurez droit à la fin des travaux si toutes les conditions du programme sont respectées. Ce document autorisera également le propriétaire à commencer les travaux.
5. Lorsque les travaux seront terminés, l'inspecteur accrédité ira vérifier s'ils ont été réalisés conformément au devis et fera rapport à la municipalité ou à la MRC. Sur approbation de celle-ci, la somme à laquelle vous avez droit vous sera versée.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME RÉNORÉGION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ OU VOTRE MRC.

Si vous souhaitez obtenir de l'information complémentaire, vous pouvez communiquer avec la **Société d'habitation du Québec (SHQ)** par téléphone, au numéro sans frais : **1 800 463-4315**, ou par courriel, à : infoshq@shq.gouv.qc.ca.

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements généraux au bureau de Services Québec le plus près de chez vous.

URBANISME ET RÈGLEMENTATION

Source :

http://www.habitation.gouv.qc.ca/espacepartenaires/municipalites/amelioration_de_lhabitat/programmes/prr/administration_du_programme/formulaires_et_bon_de_commande/programme_renoregion_devis_detaille.html



ENVIRONNEMENT - PLANTE ENVAHISSANTE

La Municipalité de Saint-Jacques tient à préciser que sur le territoire c'est l'**Angélique Pourpre** qui prolifère dans les fossés; **ce n'est pas la Berce du Caucase (brûlure au 2^e degré)** jusqu'à maintenant selon l'équipe d'entretien des ponceaux. L'Angélique Pourpre peut donner à certaines personnes des petits boutons et ce, comme la Berce Laineuse, l'Herbe à Puce et le Panais Sauvage. Cette dernière pousse allégrement en milieu humide et agricole, elle y a donc trouvé son compte dans les ponceaux de Saint-Jacques. Disons-le, il n'est pas évident au commun des mortels de faire la différence entre l'Angélique Pourpre, la Berce Laineuse et du Caucase. Soyez prudents!

HEURES ET PÉRIODES D'ARROSAGE PERMISES

Le mardi : de 20 h à 22 h pour les adresses paires

Le jeudi : de 20 h à 22 h pour les adresses impaires

Les citoyens sont priés de respecter ces périodes d'arrosage en vigueur. Advenant le non-respect, des constats d'infraction seront donnés aux contrevenants. **Résolution numéro 264-2014.**

Merci d'utiliser l'eau raisonnablement.

ABATTAGE D'ARBRES

Un projet de coupe de tout arbre est **interdit sans l'obtention d'un certificat d'autorisation** si ces travaux ne sont pas effectués simultanément à la construction, à la transformation, à la réparation, à l'agrandissement ou à l'addition de bâtiments. La demande doit être présentée au Service de l'urbanisme de la Municipalité, tel que stipulé au **Règlement sur les permis et certificats numéro 58-2001.**

ENTRETIEN DES BANDES RIVERAINES

Lorsque votre terrain borde un ruisseau, il est de votre responsabilité de préserver et de nettoyer le cours d'eau annuellement. Nous vous prions de bien vouloir retirer les branches, troncs d'arbres et tous autres débris qui pourraient s'y retrouver et qui nuisent à l'écoulement naturel des eaux.

Cet exercice a pour but de maintenir un écosystème performant, mais également d'assurer le bon fonctionnement de nos cours d'eau, de réduire la pollution et d'éliminer les risques d'obstruction qui pourraient causer des inondations et d'importants dégâts. **Dans notre intérêt à tous et pour l'environnement, veillons à filtrer nos berges respectives.** Merci à tous!

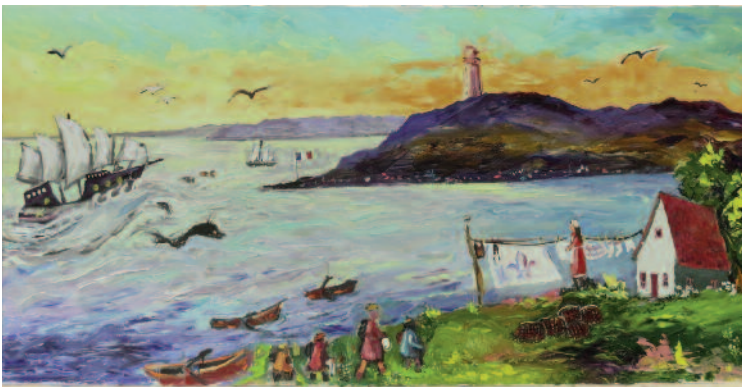


SAINT-JACQUES

Retour sur les *Festivités estivales!*

LE SYMPOSIUM DES ARTS EN NOUVELLE-ACADIE

La Municipalité de Saint-Jacques est fière d'avoir présenté, du 12 au 16 juillet derniers, la 3^e édition du Symposium des arts en Nouvelle-Acadie. Après un symposium axé sur la sculpture en 2015 et la chanson francophone d'Amérique en 2016, cette année ce sont les artistes peintres qui étaient à l'honneur.



Oeuvre collective

Tous étaient invités au parc des Cultures pour assister à la naissance de l'inspiration de 21 artistes peintres variés : Andrée LaHaise, Antonine Rodier, Audrey Leblanc, Claudine Lemarbre, Edmond Venne, Élise Miron, François Lacas, Georges Dedoyard, Josée Vallerand, Karine Chartrand, Katherine Mireault, Lise Paradis, Martine Pomerleau, Maurice Lépine, Nicole Gélinas, Normand Turmel, Julien Froment, Roger Ricard, Guy Roy, Yvon Provost et Céline Quézel. **Ensemble, ils ont réalisé une œuvre collective splendide qui fait honneur aux racines acadiennes de Saint-Jacques.**

En plus des artistes peintres à l'œuvre sur place tous les jours de 10 h à 18 h, il y avait l'exposition des œuvres du Père Corbeil (Collection de monsieur Paul-René Pariseau) à la salle Marie-Anne d'Horeb Saint-Jacques, ainsi qu'une belle variété d'animations pour toute la famille! Marc Anger et les fils du diable ont ouvert les festivités, le 12 juillet, avec un superbe spectacle sur le parvis de l'église. Le lendemain, c'était au tour de la Roulotte à Paul Buissonneau d'émerveiller petits et grands avec son théâtre ambulante. Vendredi 14 juillet, en l'honneur de la fête des Français, mesdames Brigitte Dugas et Audrey Thériault accompagnées de Charles Kerréneur sont venues interpréter les plus grands succès de la chanson francophone. Finalement, la comtesse d'Harmonia (Joe Bocan) a présenté le spectacle « Je bricole la terre » le samedi 15 juillet.

Cet événement spécial et unique a rassemblé quelques centaines de personnes au cours de la fin de semaine. Encore cette année, le Symposium des arts en Nouvelle-Acadie fut une réussite et a permis de faire rayonner notre belle Municipalité et la région toute entière!

Félicitations au comité organisateur, à tous leurs fidèles partenaires et, bien sûr, aux artistes qui ont contribué au succès de cette 3^e édition du Symposium des arts en Nouvelle-Acadie!



Lise Thériault
Députée d'Anjou-Louis-Riel
Vice-première ministre
Ministre responsable des PME,
de l'Allègement réglementaire et du
Développement économique régional
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable de la région de Lanaudière



SAINT-JACQUES

Retour sur les *Festivités estivales!*

SPECTACLES SUR LA BUTTE



LES SPECTACLES SUR LA BUTTE

Pour une toute première édition des jeudis musicaux au parc des Cultures, ce fut très bien. Les Jacobines et les Jacobins ont pu assister à des spectacles gratuits en plein air, et ce, dans le majestueux décor du parc des Cultures. En tout, quatre spectacles de chansons francophones ont eu lieu : le 29 juin, le Trio Grenier-Miron-Bordeleau sont venus faire vibrer l'église sur des notes de musique traditionnelle; le 6 juillet, le soleil était enfin au rendez-vous pour accueillir Mathilde Laurier à la voix douce et mélancolique; le 17 août, Le duo Guy et Cassy ont interprété une variété de chansons allant des classiques aux plus récents succès et, finalement, le 24 août Joe Robicho a charmé la foule avec ses rythmes folks percutants.

250^e ANNIVERSAIRE DE L'ARRIVÉE DES ACADIENS SUR LE TERRITOIRE

Bien que les événements estivaux soient terminés, les bières *Au bord des Ruisseaux* et *La Déportée*, à l'effigie de la Municipalité de Saint-Jacques en l'honneur du 250^e anniversaire de l'arrivée des premiers Acadiens sur le territoire, sera disponible jusqu'en 2018 au Provigo de Saint-Jacques!

**DE PLUS, VOUS POURREZ VOUS LES PROCURER
LORS DE L'OKTOBERFEST QUI AURA LIEU
LE SAMEDI 7 OCTOBRE!**

Soyez des nôtres pour cet événement festif automnal!



Roméanne et Octave Chevalier



CONCOURS PHOTO DU 250^e ANNIVERSAIRE

En juillet, la Municipalité de Saint-Jacques invitait les Jacobines et les Jacobins à repérer le cadre acadien dans la Municipalité, à y prendre une photo et à la transmettre au Service des communication pour courir la chance de gagner des billets de spectacles.

Félicitations à madame Laurie Lemarbre qui remporte une paire de billets pour le spectacle de Véronique Dicaire le samedi 30 septembre prochain à l'amphithéâtre du Complexe JC Perreault!



SAINT-JACQUES

CAMP DE JOUR



Encore une fois, les animateurs du camp de jour ont fait vivre un été extraordinaire aux jeunes des municipalités de Saint-Jacques, Sainte-Marie-Salomé et Saint-Alexis.

En effet, en plus des activités au parc Aimé-Piette, au Centre culturel du Vieux-Collège, à la bibliothèque Marcel-Dugas et à l'école Saint-Louis-de-France, les enfants ont eu droit à de belles sorties chaque semaine (Funtropolis, Camp Bout-en-train, Havre familial, iSaute, Arbraska, Les Sommets Saint-Sauveur et le Salon de quilles L'Acadien).

De plus, dans le cadre de la semaine des athlètes, les enfants ont eu la chance de rencontrer madame Nancy Drolet, cette grande hockeyeuse médaillée Olympique, six fois championne du monde de 1992 à 2001 et conférencière internationale depuis 2004. Le jeudi 3 août dernier, elle est venue guider les jeunes vers de saines habitudes de vie, mais surtout, elle les a inspirés à atteindre leur plein potentiel. Merci madame Drolet!

Les animateurs : Bubulle, Goglu, Wasabi, Mistral, Sunlight, Squat, Tourlou, PopCorn, Magique, Shiny et Quarto, se sont bien amusés avec les enfants et ont passé un été formidable.

Merci à tous les enfants qui sont venus au camp de jour et bon retour en classe!

Bubulle
Coordonnatrice du camp de jour

La Municipalité de Saint-Jacques s'engage pour la réussite et la persévérance scolaire!

Le coup d'envoi pour l'année scolaire 2017-2018 vient d'être donné. La Municipalité de Saint-Jacques tient à souligner que tous les élus ont à cœur la persévérance de nos jeunes et joignent leurs voix à tous ceux qui travaillent à la réussite scolaire. Rappelons que la persévérance scolaire est le résultat d'une grande mobilisation. Bien entendu, les efforts des élèves, l'accompagnement du personnel enseignant, le soutien dans nos écoles, l'encouragement de la famille, ainsi que l'engagement social contribuent à la réussite scolaire.

La rentrée scolaire provoque beaucoup d'effervescence dans la communauté alors que des centaines de jeunes retournent sur les bancs d'école. C'est aussi un moment d'investissement et de sacrifices importants pour toutes les familles. Sachez que le sacrifice en vaut la peine, car il s'agit d'un des investissements les plus rentables pour vos enfants.

Tout le conseil municipal de Saint-Jacques souhaite une belle et bonne année scolaire à tous nos jeunes!

Pierre La Salle, maire

Bienvenue à la bibliothèque Marcel-Dugas!

RETOUR À
L'HORAIRE RÉGULIER

Lundi 14 h à 20 h

Mardi 14 h à 18 h

Jeudi 14 h à 20 h

Samedi 10 h à 12 h



Passion lecture

NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES :

Le guide de l'auto 2018

Famille Futée 3

Promenade dans le passé de Montréal

Les filles du Roy pionnières de Montréal

NOUVEAUTÉS ROMANS :

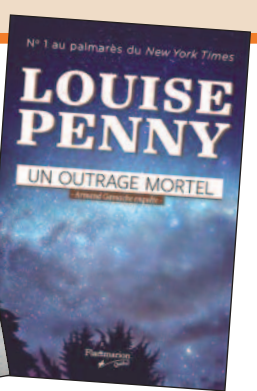
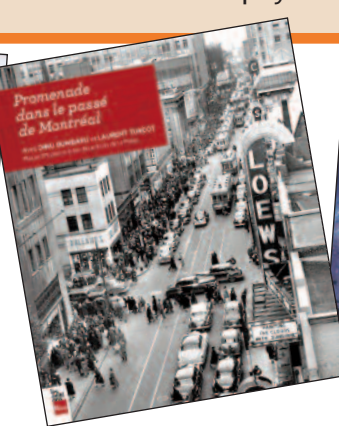
Vent de Trahisons d'Anne Robillard

Un outrage mortel de Louise Penny

La déroute de Louise Tremblay-D'essiambre

Abigaël : messagère des anges tome 2

de Marie-Bernadette Dupuy



les journées de la culture

Heure du conte et bricolage

Qui : Pour les jeunes de 2 à 9 ans

Quand : Le jeudi 28 septembre de 18 h 30 à 19 h 30

Lieu : À la bibliothèque Marcel-Dugas

Activité intergénérationnelle

Venez vous amuser avec les mots. Une activité qui saura rassembler les différentes générations.

Qui : Pour tous

Quand : Le samedi 30 septembre à 13 h

Lieu : À la bibliothèque Marcel-Dugas

EXCEPTIONNELLEMENT

Ouverture de la bibliothèque de 10 h à 14 h

16
ATELIERS

GRATUIT !

ATELIERS LA BRIGADE DES P'TITS EXPLORATEURS



EMBARQUE DANS L'AVENTURE... EN COMPAGNIE DE NANCY

Ateliers amusants regroupant histoires, chansons et jeux pour stimuler le plaisir de lire...

Ateliers Parent-Enfant 2-5 ans
16 Ateliers de deux heures à toutes les deux semaines.

INFORMATIONS:

Vous désirez plus d'information ou vous inscrire avec votre enfant...

Contactez la bibliothèque de St-Jacques soit:
par téléphone au (450) 831-3671 poste 7682,
par courriel au biblio@st-jacques.org
ou en personne pendant les heures d'ouvertures de la bibliothèque.



VOS ORGANISMES



SHÉNA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE

Nous espérons que vous avez passé un bel été de jardinage, malgré les caprices de dame nature qui nous a lancé des défis! Pour notre part, nous avons visité de beaux jardins jacobins et d'ailleurs.

Nous amorçons notre saison avec une conférence qui sera très populaire auprès des amateurs d'horticulture qui utilisent Internet et Facebook.

19 septembre à 19 h 15 | Marthe Laverdière

Ma vision de l'horticulture dans les gestes simples comme ceux de nos grands-mères.

Connu pour ses capsules de conseils horticoles humoristiques, Marthe avec le langage coloré qu'on lui connaît, nous décrira la façon dont elle voit l'horticulture et comment elle vit dans celle-ci. Beaucoup de plaisir en perspective!



Comme les places seront limitées, ce sera la priorité aux premiers arrivés, et nos membres auront la priorité. **Cette conférence est commanditée par ReMax Lanaudière.**



26 septembre à 19 h | Échange de plantes

Belle occasion d'apporter vos surplus et de repartir avec de nouvelles plantes pour varier vos aménagements paysagers. Ouvert à tous les membres et non-membres et c'est gratuit.

À la salle du Centre culturel du Vieux-Collège,
50, rue Saint-Jacques à Saint-Jacques.

Gratuit pour les membres, 5 \$ pour les non-membres.
Tirage et prix de présences.

INFORMATION :

Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907



**Vous pensez au suicide?
Vous êtes inquiet pour un proche?
Vous avez perdu quelqu'un par suicide?**

NE RESTEZ PAS SEUL.

Le Centre de prévention du suicide de Lanaudière est là pour vous soutenir 24 heures par jour, 7 jours par semaine au **1 866 APPELLE (1 866 277-3553)**

VOS ORGANISMES



ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ



PROGRAMMATION AUTOMNE 2017

Les activités reprennent par le dîner d'ouverture mardi le 19 septembre à 11 h 30.

Mardi 5 septembre à 13 h :	Joute de cartes et Bingo
Jeudi 7 septembre à 9 h :	Artisanat
Vendredi 8 septembre à 19 h :	Whist à Saint-Jacques
Lundi 11 septembre à 9 h :	Club de marche
à 19 h :	Jeux du soir
Vendredi 15 septembre à 9 h :	Chorale
Mercredi 20 septembre à 9 h 15 :	Début ViActive
Mardi 26 septembre (heure à déterminer) :	Pratique et cours de danse (débutant)
Jeudi 28 septembre à 19 h :	Cours de danse (intermédiaire)

SPÉCIAL | MARDI 3 OCTOBRE

Journée des aînés, autobus gratuit, dîner gratuit en échange d'un don. Buffet des Continents, Terrebonne



Pour souligner le 45^e anniversaire de la FADOQ régionale, il y aura un spectacle de Michaël Rancourt le **samedi 14 octobre prochain à 19 h 30** au Complexe JC Perreault.

Spectacle : 30 \$
Souper de style casse-croûte et spectacle : 38 \$

Danse en ligne

Débutant

Initiation à la danse en ligne

Les mardis (en avant-midi ou en soirée selon les inscriptions)

Début : Date à déterminer en septembre, pour 10 cours

Intermédiaire

Pour les personnes qui ont une certaine connaissance de la danse

Les jeudis soir

Début : Date à déterminer en septembre, pour 10 cours

INFORMATION :

Denise Beaudoin | 450 839-2132

VOS ORGANISMES



**SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE
DE LANAUDIÈRE**

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6

www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

Mercredi 13 SEPTEMBRE À 19 H | CONFÉRENCE Les Limicoles de passage dans Lanaudière avec Marcel Harnois
La conférence de Marcel portera sur certains aspects de la physionomie des Limicoles permettant de faciliter leur identification. Nous vous suggérons d'apporter votre guide d'identification. Lieu : 34, 1^{re} Avenue, à Notre-Dame-des-Prairies. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres.

SAMEDI 30 SEPTEMBRE À 8 H 30 | LES OISEAUX DU FLEUVE avec Huguette Émond, Mario Caluori et Gaston Jacques
Rendez-vous à 8 h 30 à l'entrée principale du restaurant McDonald's de Berthierville, 1040, avenue Gilles Villeneuve. Le départ se fera à 8 h 45 et le covoiturage sera de mise. La sortie sera d'une journée complète. Prévoyez un lunch. En cas de mauvais temps, l'activité sera reportée au lendemain, à la même heure. Prière de vous inscrire auprès de Huguette Émond au huguette_emon71@hotmail.com ou au 450 586-5091 afin qu'elle puisse vous contacter et vous aviser en cas d'annulation de l'activité ou de changements au niveau de la logistique.

INFORMATION :

Luc Foisy | 450 759-8987

Le covoiturage dans la région lanaudoise!



La nouvelle plateforme *Web Embarque Lanaudière!* (www.embarquelanaudiere.ca) vous permet de trouver des conducteurs ou des passagers pour aller au travail, à l'extérieur de la région, à la municipalité voisine ou encore pour réaliser vos activités quotidiennes. Simple d'utilisation, on y retrouve également toute l'information concernant le transport collectif de Lanaudière (autobus, transport adapté, taxibus, train, traversier), les pistes cyclables, les bornes électriques et les stationnements incitatifs.

La plateforme *Embarque Lanaudière!* recèle une multitude d'avantages. Vous pouvez bénéficier de réservations de covoiturage gratuites pour vos trajets de courtes durées. Pour les trajets de 100 km et plus, de faibles frais sont exigés, mais ceux-ci restent nettement inférieurs à voyager seul en voiture! De nouveaux stationnements incitatifs sans frais pour votre automobile et votre vélo seront à votre disposition lorsque vous covoiturez. Vous pourrez ainsi voyager l'esprit tranquille. De plus, le covoiturage et le transport alternatif vous feront économiser temps et argent.

En ce sens, savez-vous qu'il est possible de réduire de plus de 33 % les dépenses liées au transport lorsqu'un conducteur solitaire accueille plusieurs passagers dans une voiture? Le temps sur la route pendant les heures de pointe peut aussi être diminué de 20 minutes grâce aux voies réservées pour le covoiturage et le transport collectif. De plus, en tant que passager en transport alternatif, vous pourrez vaquer à d'autres occupations et diminuer votre stress lié à la conduite. Sur le plan environnemental, vous contribuerez à améliorer la qualité de l'air en réduisant le nombre de véhicules sur le réseau routier.

Accédez dès aujourd'hui à la plateforme *Embarque Lanaudière!* (www.embarquelanaudiere.ca) et faites partie d'un nombre grandissant de personnes qui améliorent leur quotidien sur les routes!

VOS ORGANISMES



100^e anniversaire DE NOTRE ÉGLISE!

En 2018, notre église fêtera son 100^e anniversaire de construction. Pour l'occasion, le calendrier municipal *Saint-Jacques d'autrefois* portera sur la majestueuse église de Saint-Jacques.

Si vous avez des photographies de l'ancienne église, de l'église actuelle et/ou d'événements reliés à l'église, ancienne ou actuelle, veuillez les faire parvenir à la mairie à l'attention de :

Mme Karine Vézina, agente de communication
communication@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7661.

Le comité du 100^e anniversaire

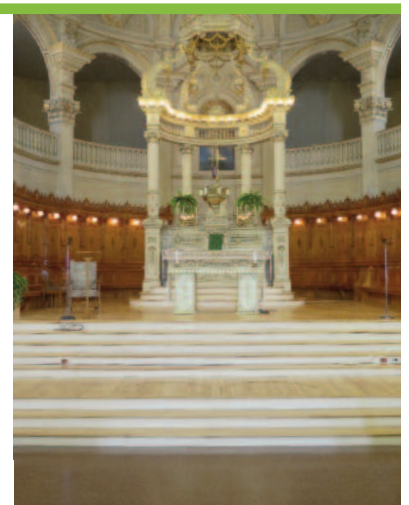
Comité de revitalisation de l'église de Saint-Jacques

Il y a presque un an, le comité de revitalisation de l'église de Saint-Jacques voyait le jour grâce à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Acadie. Il mettait en branle le tout premier projet : la réfection du plancher au cœur de l'église. Merci à tous ceux et celles qui ont assisté au Banquet Divin tenu le samedi 5 novembre 2016. Merci aussi à tous les commanditaires et donateurs pour votre soutien ainsi qu'aux bénévoles qui sont venus aider à retirer le tapis la fin de semaine du 18 mars dernier. Un merci spécial à Plancher Marcel et fils qui a si bien exécuté les travaux de réfection.

Votre présence et votre collaboration, à tous, ont grandement été appréciés et ont, sans contredit, contribué au succès de la restauration du plancher d'origine de la majestueuse église de Saint-Jacques.

MERCI DU FOND DU CŒUR, ENSEMBLE NOUS AVONS FAIT UNE DIFFÉRENCE!

Un merci tout spécial à Plume Libre Montcalm, journaliste et éditeur du premier média entièrement numérique dans la MRC Montcalm. Le comité de revitalisation de l'église est très reconnaissant envers Gilles Dubé et Mathieu Maksoud pour leur soutien à la promotion des divers projets du comité, mais surtout, un immense merci pour la vidéo historique de l'église de Saint-Jacques.



Lise Desrosiers, Lucie Gagnon et Micheline Lafrance

INFORMATION



COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Lors de la collecte des objets encombrants prévue le **mercredi 13 septembre**, vous aurez la possibilité de mettre des poubelles et des sacs, en plus de votre bac roulant.

Pour plus de détails, consultez l'onglet « Environnement » du site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques.



2456, route 125 (adjacent au garage municipal)
Sainte-Julienne (QC) J0K 2T0
Téléphone : 450 421-4656

Du 22 avril au 4 novembre 2017, les citoyens de Saint-Jacques peuvent aller porter les matériaux et objets encombrants qui sont refusés lors de la collecte des ordures ménagères, à l'écocentre de Sainte-Julienne et ce, **gratuitement** et sans limites de visite.

Une preuve de résidence est exigée en tout temps (permis de conduire ou compte de taxes). Les entrepreneurs qui effectuent des rénovations résidentielles, sur le territoire des municipalités membres, doivent présenter une copie du permis de rénovation à la réception du site. Notons que seuls les résidus générés dans le cadre d'activités domestiques et non lucratives sont acceptés.

Heures d'ouverture : Lundi | Mardi | Vendredi | Samedi de 8 h à 16 h | Dimanche de 8 h 30 à 12 h

RAPPEL IMPORTANT

Dernier versement des taxes municipales 2017

Échéance : Jeudi 28 septembre

Pour les citoyens qui paient leur compte de taxes par le biais d'AccèsD ou toutes autres plate-formes bancaires, prenez soin de vérifier votre numéro de matricule à 10 chiffres!

AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2016	
UNITÉ D'ÉVALUATION	
S	MATRICULE 1234 56 7891 00 0000
	ADRESSE RUE MARCEL-LEPINE
	CADASTRE
	SUPERFICIE 13,230.500 NC
	FRONTAGE 204.66 M
	PROFONDEUR 46.48 M
DATE DE L'AVIS 18-02-2016	EXPLOITATION COMPRIS EN ZONE AGRICOLE ZONAGE

LES PAIEMENTS DE TAXES SCOLAIRES NE SONT PAS ACCEPTÉS À LA MAIRIE

Veillez prendre note que les taxes scolaires sont régies par la Commission scolaire des Samares et ne peuvent pas être acquittées à la mairie de Saint-Jacques.

LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES SE PAIE DE DIFFÉRENTES FAÇONS :

- Par la poste (inclure tous les coupons originaux) :
Commission scolaire des Samares
Casier postal 3001
Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0
- Dans la plupart des institutions financières.

Veillez noter que la Commission scolaire des Samares n'accepte aucun paiement au centre administratif.



INFORMATION

RECENSEMENT DES CHIENS

Il est maintenant temps de vous procurer une licence 2017-2018 (médaille en plastique ou en métal rouge) pour votre chien. Au cours des prochaines semaines, un contrôleur de l'Inspecteur canin effectuera un recensement sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Jacques. Lors du porte-à-porte, la licence est payable en argent comptant ou par chèque (25 \$). Si vous ne souhaitez pas payer lors de la visite du contrôleur, un avis vous sera laissé et vous aurez alors 10 jours pour enregistrer votre chien. Des licences sont également disponibles à la mairie ainsi que chez l'Inspecteur canin (1728, Route 335, à Saint-Lin-Laurentides).

Règlement municipal n° 115-2004 | Article 10



NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC | 25 septembre au 6 octobre

La Municipalité de Saint-Jacques doit procéder au nettoyage annuel du réseau d'aqueduc. **Le travail s'effectuera de nuit du 25 septembre au 6 octobre prochain.**

En raison de la réparation de certains équipements, il est possible que la pression de l'eau soit plus basse qu'à l'habitude. Il est également possible que l'eau soit brouillée ou colorée, mais elle demeurera potable.

Merci de votre compréhension.

DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES | 23 au 27 octobre

Le déchiquetage des branches est un service offert aux citoyens qui effectuent de PETITS TRAVAUX DE TAILLAGE.

Conditions à respecter afin de donner un service adéquat et de s'assurer de maximiser l'opération :

- Les branches doivent être à la rue dès le 23 octobre au matin;
- Un tas d'un maximum de 3 pieds de hauteur par 15 pieds de largeur au total;
- Les branches doivent être déposées par le propriétaire (ou locataire) en prenant soin de placer le gros bout des branches face à la rue, sans qu'elles nuisent à la circulation;
- Les branches ne doivent pas avoir plus de 3 pouces (7,5 cm) de diamètre.

RAPPEL

HEURES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

Lundi : 8 h à 16 h	Judi : 8 h à 18 h
Mardi : 8 h à 16 h 30	Vendredi : 8 h à 12 h
Mercredi : 8 h à 16 h 30	*Fermé de midi à 13 h

JOURNÉE FÉRIÉE

Les bureaux municipaux
seront fermés le lundi
4 septembre en raison
de la fête du Travail.